

# MAIRIE DE MOUHET

## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

14 novembre 2022

n°2022-G-37

OBJET :

Arrêté de circulation pour fibre optique sur l'ensemble de la commune

LE MAIRE DE MOUHET,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

VU la demande présentée le 9 novembre 2022 par la société AXIONE, 39-41 avenue Jean Jaurès à Vierzon, représenté par Mr FLORENT Cédric,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation sur l'ensemble de la commune,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

A partir du 21 novembre 2022 pour une durée de 60 jours, à l'occasion de tirage et raccordement de la fibre optique réalisés et organisés par la société AXIONE, 39-41 avenue Jean Jaurès à Vierzon, représenté par Mr FLORENT Cédric, la circulation sera alternée manuellement par feux tricolores et le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux par portions sur l'ensemble de la commune.

#### ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la société AXIONE, 39-41 avenue Jean Jaurès à Vierzon, représenté par Mr FLORENT Cédric et/ou ses sous-traitants.

#### ARTICLE 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à chaque extrémité des sections réglementées et à la mairie concernée.

#### ARTICLE 5 :

M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

La société AXIONE chargée de la réalisation des travaux ;

Fait à MOUHET, le 14 novembre 2022

Le Maire,

